



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

Liberté

Égalité

Fraternité

Direction générale des ressources humaines



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

1. SON ORGANISATION : DEUX MODES D'ORGANISATION

1. Pilotage national (bureau de l'action sanitaire et sociale)

2. Organisation déconcentrée

informations sur les différentes prestations proposées disponibles sur les portails académiques

Prestations sociales - ac-dijon.fr

Non sécurisé | ac-dijon.fr/pid31054/prestations-sociales.html

ELÈVES | ETUDIANTS | PARENTS | PERSONNELS | PRESSE | NEWSLETTER | SERVICES EN LIGNE

ACADÉMIE DE DIJON ac-dijon.fr

Entrez votre recherche ici OK

Retrouvez toute l'information sur le site education.gouv.fr

ACADÉMIE | ECOLE, COLLÈGE, LYCÉE | ORIENTATION, FORMATIONS | EXAMENS ET CONCOURS | ACTION ÉDUCATIVE

UNE+ Bac 2021 Bourgogne-Franche-Comté Le projet académique Ecole inclusive Sécurité Persévérance scolaire / FSE

Accueil > Personnels > Prestations sociales

Prestations sociales

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

- Aide compensatoire à l'éloignement professionnel
- Aide aux frais de déplacements (**uniquement pour les non titulaires et AESA**)
- Aide pour la VAE
- Subvention repas
- Titres de transport

SE LOGER / S'INSTALLER / MUTER

! Pour les titulaires stagiaires et les néo titulaires, vous devez faire une demande d'AIP (www.aip-fonctionpublique.fr)

- Aide au changement de domicile pour mutation
- Aide au changement de domicile pour AESH et non titulaire
- Aide à la caution
- Aide au changement de domicile suite à une séparation/divorce ou veuvage
- Aide à l'installation du Comité Interministériel de la Ville (C.I.V)
- Aide à l'installation des Personnels de l'Etat (AIP)
- Parc de logement des fonctionnaires

VACANCES ET LOISIRS

- Aide aux vacances
- Aide aux séjours d'enfants en gîte de France ou VVF
- Aide aux séjours d'enfants en centres vacances avec hébergement
- Aide aux séjours linguistiques pendant les vacances scolaires
- Séjours en centres de vacances spécialisés pour handicapés
- Aide à la participation aux centres de vacances d'enfants handicapés
- Chèques vacances
- Aide aux loisirs des enfants
- Aide aux séjours en centres de loisirs sans hébergement

VOUS AVEZ 1 OU + ENFANTS

- Aide à domicile
- Aide aux études d'enseignement supérieur



CONTACT ACADÉMIQUE

Action sociale
Rectorat de Dijon
2 G rue du général Delaborde
21 000 Dijon
Tél : 03 80 44 85 27
Fax : 03 80 44 87 53
daf4-as1@ac-dijon.fr

Indemnité forfaitaire de changement de résidence
Tél : 03 80 44 86 90
Fax : 03 80 44 87 53
daf4-as2@ac-dijon.fr

Congés bonifiés
Tél : 03 80 44 85 72
Fax : 03 80 44 87 53
Daf4-as4@ac-dijon.fr

IMPRIMER | A+ / A-

S'INFORMER, RECHERCHER, NOUS CONTACTER

- Vidéos
- Organisation
- Contact
- Photos
- Facebook
- I-Prof
- e-services
- PIA
- Webmail
- Twitter
- Disciplines
- B.O.

CARTOGRAPHIE DSDEN



Saisir les services

09:57
29/06/2020

2. DIALOGUE SOCIAL : NIVEAU ET COMPOSITION

Les instances d'action sociale du ministère de l'éducation nationale sont organisées au niveau national, académique, départemental et de l'administration centrale

Les instances d'action sociale sont composées à égalité de sièges entre les membres représentants des personnels et les membres désignés par la Mutuelle générale de l'éducation nationale.

3. LES PRESTATIONS

I- Les prestations interministérielles individuelles à réglementation commune

A-Prestations définies juridiquement par le ministère chargé de la fonction publique et financées par celui-ci gérées par différents prestataires

1) Aide à l'installation des personnels (AIP et AIP ville)

Les personnels du MENJ et MESRI représentent 48 % du nombre total de bénéficiaires pour un montant total de 3,6 M€ (montant moyen de l'aide 732 €) pour 2019.

2) Chèque-vacances

Les personnels du MENJ et MESRI représentent 36,8 % du nombre total de bénéficiaires pour un montant total de 61 M€ en 2019 (épargne des agents et bonifications de l'Etat).

3) CESU Garde d'enfants 0-6 ans

Les personnels du MENJ et MESRI représentent près de 39,8 % du nombre total de bénéficiaires pour un montant total de 11,4 M€ en 2019 (montant moyen versé 503 €).

I- Les prestations interministérielles individuelles à réglementation commune

B-Autres dispositifs interministériels

- 1) Place en crèches**
- 2) Logement interministériel**
- 3) Prestations SRIAS**
- 4) Aide au maintien à domicile, AMD**

C-Prestations interministérielles à réglementation commune gérées au niveau académique, financées par le ministère

Trois champs de prestations :

- **Aide aux enfants handicapés** prépondérante (87 % de la dépense totale) avec une surreprésentation de l'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (97,5 % des aides enfants handicapés) ;
- **Aide à la restauration** (8 %) ;
- **Aide aux vacances** (5 %).

Rq : Hausse constante de l'aide aux enfants handicapés

II- Les prestations d'action sociale d'initiative académique

Ces prestations permettent de répondre aux besoins spécifiques locaux :

- **Enfance et études** (38,4 % de la dépense),
- **Environnement professionnel et privé** (17,1 %),
- **Vacance, culture, loisirs** (16,1 %),
- **Logement** (15 %)
- **Restauration** (12,2 %)
- **Accueil, information et conseil** (1,2 %).

III- Les secours et les prêts

Dispositifs d'aides financières attribués, en fonction de la situation sociale de l'agent, par le recteur d'académie après enquête du service social et avis de la commission académique ou départementale d'action sociale.

A- **Les secours urgents et exceptionnels** pour venir en aide aux agents en activité, retraités ou à leur famille qui doivent faire face à des difficultés financières par suite d'évènements imprévus et dont la situation ne permet pas d'envisager l'octroi d'un prêt remboursable.

En 2019, **9 299 secours** ont été attribués pour un montant moyen de 715€

B- **Les prêts à court terme et sans intérêt** pour les agents qui connaissent des difficultés financières passagères.

La gestion de ces prêts a été confiée à la MGEN par le ministère au terme d'une convention.

En 2019, plus de **833 prêts** ont été accordés

IV- Les prestations gérées en partenariat

1) MGEN

Accord-cadre du 23 novembre 2018 MENJ-MGEN formalise un partenariat ancien (début des années 70) notamment dans :

- le domaine de l'accompagnement social des personnels
- la santé et du bien-être de ces personnels.

Les Réseaux Prévention, Aide et Suivi (PAS) ont pour objet de favoriser le maintien dans l'emploi et la réinsertion professionnelle des personnels du MEN, mutualistes ou non, soumis à des risques professionnels particuliers ou atteints d'affections entraînant des difficultés dans leur exercice professionnel

En 2019, 15 822 agents ont pu bénéficier de l'ensemble des actions.

800 actions collectives : 49 % dédiées aux RPS, 34 % aux troubles de la voix et 17 % aux TMS.

3 587 agents ont pu bénéficier d'entretiens dans le cadre des Espaces d'accueil et d'écoute

Les centres de réadaptation

En 2019, 425 agents ont été accompagnés dans les 6 centres couvrant 10 académies.

Les techniciennes d'intervention sociale et familiale

Financement d'interventions familiales ou d'aides ménagères à domicile en faveur des personnels en activité (309 interventions en 2019).

Actualités du partenariat MGEN

2) l'association Les Fauvettes

En 2019, environ 4000 enfants ont bénéficié d'un séjour dans les centres gérés par l'association

V- Mesure ministérielle logement

Constitution d'un parc réservataire de logements sociaux depuis 2017 dans quatre académies (environ 300 logements)

4. ACTUALITES DE L'ACTION SOCIALE

I- Les enjeux

Les attentes des personnels s'expriment de plus en plus sur le terrain de l'action sociale : les besoins en accompagnement, protection, cadre de vie, bien-être au travail, alimentent la réflexion sur les prestations de notre action sociale ministérielle et académique.

II- Les initiatives engagées pour 2020-2021

Lancement de l'agenda social ministériel articulé avec le Grenelle de l'éducation : une priorité ministérielle

Extension des prestations d'action sociale interministérielles (CESU 0-6 ans) et SRIAS à l'ensemble des AED et AESH à compter de 2021

Préparation d'un rendez-vous national (2nd semestre 2021) sur l'action sociale

III- Les projets à court terme

A lancer prochainement : étude de faisabilité d'une prestation ministérielle dédiée à la parentalité

Concertations avec les académies sur une extension de la mesure ministérielle logement

Réflexions sur le cautionnement (aide à la demande de logement)

Proposition d'extension du Pass'Éducation à tous les personnels

IV- Les pistes de réflexion nécessitant une analyse spécifique

La restauration : étude à conduire sur le reste à charge des personnels et sur les éventuelles poches de précarité en matière de restauration.

La mise en place de dispositifs facilitant l'accès à la culture, via des partenariats territoriaux avec des scènes régionales ou nationales.